

PAILLAGE AVEC DES PLAQUETTES 100 % NATUREL ISSUES D'UNE PRODUCTION LOCALE :

UNE TECHNIQUE NATURELLE UNE REPONSE AU ZERO PHYTO*

***ZERO PHYTO : les pesticides interdits dans les espaces verts depuis le 1^{er} janvier 2017**

« Le 22 juillet 2015, l'Assemblée nationale a adopté la loi de transition énergétique pour la croissance verte qui prévoit la mise en place de l'**objectif zéro pesticide dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1^{er} janvier 2017** : interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts et les voiries ».

La plaquette de bois : une alternative au désherbage

CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

Plaquettes de bois 100 % naturel n'ayant subi aucun traitement, issues de bois gérés durablement en Bresse bourguignonne et Val de Saône (production locale).

Essences mélangées : frêne, charme, chêne, aulne, saule.

Calibre moyen : 20/30 mm - Humidité : 25 % (plaquettes sèches présentant une meilleure tenue dans le temps) - PH neutre (pas d'acidification des sols en se dégradant).



PRINCIPE

Le paillage consiste à couvrir la surface du sol afin d'empêcher que la lumière ne l'atteigne. Ainsi, le développement des herbes adventices est empêché.

INTERETS

Le paillage à l'aide plaquettes de bois présente de nombreux intérêts.

- Lutte contre les « mauvaises herbes » et végétaux concurrents des végétaux cultivés
- Protection contre les ruissellements et l'érosion des sols
- Protection des racines des végétaux cultivés
- Limitation de l'évapotranspiration, des stress hydriques et des fortes variations de température
- Réduction des arrosages
- Apport lent de matière organique

CONSEILS D'UTILISATION

- Eliminer les éventuelles mauvaises herbes avant application
- Installer la première fois avant la reprise de la végétation
- Etendre une épaisseur minimale de 5 cm pour les massifs à fleurs et 7 cm pour les arbres et arbustes
- Rajouter 1 à 2 cm chaque année




Convient également pour les allées (drainant, assainissant, amortissant, aisément remplaçable).
Peut ensuite être composté.

PAILLAGE AVEC DES PLAQUETTES 100 % NATUREL ISSUES D'UNE PRODUCTION LOCALE

Vous pouvez commander ou réserver vos plaquettes auprès de la Coopérative agricole et viticole Bourgogne du Sud en contactant directement Monsieur Pascal CHEVREY (Tél. 06 07 74 83 67)

Bourgogne du Sud a élaboré une gamme de produits répondant aux attentes et aux utilisations de tous : sac de 40 litres, Big Bag et vrac.

Engagement production locale et durable avec faible kilométrage, bois tracé, humidité limitée et contrôlée.

<p>Sac papier de 40 l (environnement protégé)</p>	<p>Disponible dans tous les magasins GAMM VERT Livraison possible pour des quantités supérieures à 20 sacs (nous contacter)</p>	<p>9.95 €</p>	
<p>Big Bag de 1,17 m³ (≈ 300 kg)</p>	<p>A emporter sur le site de la société TOUREC ADRESSE ZI Branges (contact : 03 85 xx xx xx) Livraison possible à partir de 5 unités</p>	<p>65 €</p>	
<p>Vrac</p>	<p>A emporter sur le site de la société TOUREC ADRESSE ZI Branges (contact : 03 85 xx xx xx) Quantité minimale de 2 m³ (pesée sur place sur plateforme de pesage) Livraison possible à partir de 10 m³</p>	<p>82 €/tonne (≈ 4 m³)</p>	

Engagement de la Coopérative Bourgogne du Sud dans une production durable et responsable de plaquettes de bois bocagères :

Issues de la valorisation du bois bocager, les plaquettes de bois sont produites à partir de l'exploitation du bois des haies hautes avec un objectif prioritaire de conservation du bocage. Ainsi, les exploitants agricoles participant à cette production s'engagent à conserver les haies dont le bois est exploité, à conserver les arbres remarquables pour la biodiversité. Ils s'équipent progressivement d'un plan de gestion bocager qui recense toutes les haies, lisières de bois, bosquets ou bordures boisées de cours d'eau de l'exploitation. Le plan de gestion fixe sur environ 25 ans le calendrier d'entretien et d'exploitation du bois des haies et préconise des améliorations telles que la plantation de nouvelles haies. Cet outil à disposition de l'exploitant est élaboré par des professionnels de l'environnement ; il prend en compte les intérêts agronomiques de l'exploitation, la biodiversité, les paysages... Il permet de mettre en œuvre des pratiques modernes visant l'intégration et la conservation du bocage au sein de l'exploitation au bénéfice de tous. L'exploitation du bois en plaquettes contribue à l'équilibre économique de ce mode d'exploitation durable.

Une partie de la production est destinée à être utilisée comme combustible dans les chaufferies collectives, chez les particuliers ou dans la petite industrie. Une seconde vise des utilisations en litière animale pour les éleveurs de bovins, équins ou de volailles et une troisième concerne le paillage (collectivités, maraichers, horticulteurs, particuliers).